

qu'il présentoit pour son successeur, on se dispoit à lui accorder ses deux demandes lorsqu'un protégé de la Reine a paru et a demandé la préférence, le Consulat est fort indécis sur le parti qu'il prendra.

1779

29 novembre. — Il est arrivé un événement affreux jeudi dernier. Sur les neuf heures du matin, une bèche traversoit la Saône chargée de dix passagers, et en même temps un très gros bateau descendoit la rivière, le hazard voulut que le gros bateau fondit sur la bèche et la coula à fond. De prompts secours ont sauvé la vie à quelques personnes, entre autres à M. Blanchet, avocat, fils du trésorier de France. Depuis ce malheur on ne se sert plus de bèches par ordre du Prévost des marchands, et on va établir des trilles, en attendant la construction du pont de bateaux.

1781

24 septembre. — Le sieur Legros, malgré toute sa réputation, a la douleur de voir que l'on fréquente moins son théâtre, que celui où se passent les courses de chevaux ; l'écurier qui a établi son cirque aux Brotteaux, attire à son spectacle un monde prodigieux, les prêtres et les capuchons de moines augmentent la foule des curieux.

*
* *

3 octobre. — Enfin l'adjudication du pont de l'archevêché a été donnée au rabais, et le prix en a été porté à quatre cent cinquante mille livres : c'est seulement pour le bois et la pierre ; la ville se charge des autres fournitures, telles que le fer, le plomb, la peinture, etc., ce qui annonce une construction fort chère. Il paroît que M. le Prévost des marchands, à force de sollicitations, a obtenu soixante mille livres, qui lui seront payées par la ville, pour l'abandon qu'il fait des baraques qui joignent le Palais-Royal.

Il est arrivé un échec au pont qui est à l'entrée de la chaussée Perrache ; ce pont, il y a trois ans, fut enlevé par les eaux et rétabli avec trois petites arches, il a manqué par ses fondations, et a été en partie culbuté. On y a porté remède et le passage n'a point été interrompu.